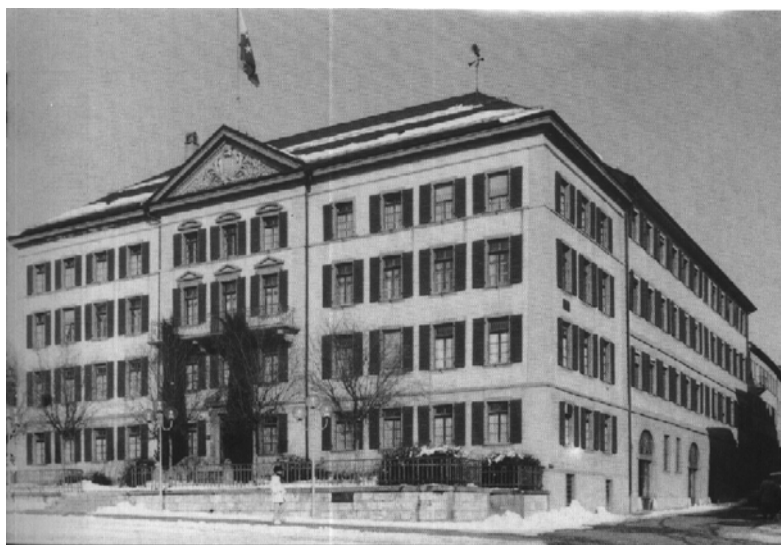


COMMISSION DE GESTION DU GRAND CONSEIL



Rapport sur le budget 2008 : Evolution de l'effectif du personnel à l'Etat du Valais

Session de novembre 2007

SOMMAIRE

	Page
1 INTRODUCTION	4
2 BASES LEGALES.....	4
3 BUDGET 2008 ET INTRODUCTION DE LA RPT.....	4
4 BASES DE TRAVAIL	4
5 RAPPORT CONCERNANT LES AUGMENTATIONS DE CROISSANCE SUPERIEURES À L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION.....	4
6 EVOLUTION DES NOUVEAUX POSTES POUR LES ANNEES 2005- 2008.....	5
7 L'EVOLUTION DES POSTES SELON LE PROJET DE BUDGET 2008 PRESENTEE PAR DEPARTEMENT	5
7.1. Présidence.....	5
7.2. Département des finances, de la sécurité et des institutions.....	5
7.3. Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie.....	6
7.4. Département de l'éducation, de la culture et du sport.....	7
7.5. Département de l'économie et du territoire	8
7.6. Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.....	8
8 CONCLUSIONS.....	9
9 DEMANDES DE LA COMMISSION DE GESTION.....	10

* * *

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,

André Quinodoz, président,

Louis Ursprung, vice-président,

Laetitia Massy, rapporteur de langue française,

Markus Truffer, rapporteur de langue allemande,

Pierre-Olivier Bourban,

Jean-Henri Dumont,

René Imoberdorf,

Sonia Métrailler,

Freddy Philippoz,

Pascal Rey,

Robert Sarbach,

Hans Schwestermann

Viviane Zehnder,

vous remet ci-après son rapport qu'elle a établi au sens de l'art. 44 du règlement du Grand Conseil, de la loi sur l'organisation des conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) ainsi que de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF).

1 INTRODUCTION

La Commission de gestion (COGEST) est chargée du suivi de l'application du décret des mesures structurelles. À ce titre et étant donné la forte demande de nouveaux postes sollicités par les services lors de la procédure d'élaboration du budget (plus de 100 nouveaux postes), la COGEST s'est intéressée à l'évolution des effectifs du personnel de l'Etat du Valais dans le cadre du budget 2008.

Par le présent rapport, la COGEST présente au Grand Conseil le résultat de cette analyse effectuée auprès des différents départements.

2 BASES LEGALES

- Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) du 24 juin 1980
- Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs du 28 mars 1996
- Décret du 14 septembre 2005 sur les mesures structurelles

3 BUDGET 2008 ET INTRODUCTION DE LA RPT

Le budget 2008 est marqué par deux éléments principaux :

- **la prise en compte des effets de la nouvelle péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches** entre la Confédération et les cantons (RPT) ;
- **des recettes fiscales accrues** liées notamment à l'évolution favorable de la situation économique

Le budget 2008 prévoit une augmentation des effectifs de l'Etat résultant des demandes des services dont une part est liée à la mise en œuvre de la RPT.

Dans le cadre de son activité de haute surveillance, la Commission de gestion a pris connaissance du fait que, lors de l'élaboration du budget 2008 de l'Etat, une part de l'augmentation des effectifs du personnel à l'Etat du Valais résultait des demandes déposées par les services pour mettre en œuvre la RPT. Pour en déterminer l'importance, la COGEST a souhaité procéder à une analyse détaillée des nouveaux postes prévus au budget.

4 BASES DE TRAVAIL

Pour effectuer ce travail, il a été demandé à chaque département de présenter par service :

1. le nombre actuel de postes équivalent plein temps (EPT) en distinguant « les fonctionnaires et les auxiliaires » ;
2. le nombre de nouveaux postes demandés (fonctionnaires et/ou auxiliaires) et les justificatifs fournis : description de la nouvelle tâche, motivation, source de financement, indication de l'entité qui assumait préalablement les tâches concernées ainsi que des effectifs y relatifs ;
3. le nombre de postes dont la réduction est proposée de par l'abandon de certaines tâches reprises par la Confédération ;
4. l'incidence financière de l'évolution des effectifs.

5 RAPPORT CONCERNANT LES AUGMENTATIONS DE CROISSANCE SUPERIEURES À L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

De ce rapport, dont l'analyse relève de la Commission des finances, il ressort que le budget 2008 prévoit la création de 27.7 postes nouveaux dont 5 en lien avec la RPT et 1.7 postes d'auxiliaires.

L'incidence financière totale pour les postes correspond à 2.9 millions de francs (sans les charges sociales).

6 EVOLUTION DES NOUVEAUX POSTES POUR LES ANNEES 2005-2008

Depuis l'entrée en vigueur en 2005 des mesures structurelles, introduites notamment pour freiner l'augmentation des effectifs, l'évolution du personnel, fixe et auxiliaire, est résumée comme suit :

2005		2006		2007		2008	
Fixes	Auxiliaires	Fixes	Auxiliaires	Fixes	Auxiliaires	Fixes	Auxiliaires
0	17.2	10.5		11.5	5.3	27.7	1.7

En 2005 : 16 postes d'auxiliaires selon le rapport de la commission Luyet

Constat de la COGEST :

Depuis 2005, l'amélioration des finances cantonales a été accompagnée d'une croissance régulière de nouveaux postes dans l'effectif du personnel de l'Etat.

7 L'EVOLUTION DES POSTES SELON LE PROJET DE BUDGET 2008 PRESENTEE PAR DEPARTEMENT

Les détails par département ont été remis par le Conseil d'Etat dans les délais requis par la COGEST.

7.1. Présidence

	1			2			3			4
	Effectif actuel (planifié Budget 2007)			Nouveaux postes demandés (Budget 2008)			Postes dont la réduction est proposée			Incidences financières estimées de l'évolution des effectifs
Service	EPT fond	EPT aux	EPT Total	EPT fond	EPT aux	EPT Total	EPT fond	EPT aux	EPT Total	Total en fr.
Chancellerie d'Etat	19.50	0.00	19.50			0.00	0	0	0	
Information	5.00	0.00	5.00			0.00			0	
Inspection des finances	16.00	0.00	16.00			0.00			0	
										0

Constat de la COGEST concernant la Présidence :

Aucune variation de l'effectif

Justifications des 9.1 nouveaux postes par les services concernés :

- 4.5 postes au Centre médico-éducatif « La Castalie » liés au projet d'ouverture d'une structure de 12 places d'hébergement et de 12 places d'occupation dans les locaux de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre :

Rappel des ressources humaines de « La Castalie »

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
<i>Fonctionnaires</i>	164.92	175	180.1
<i>Auxiliaires de longue durée</i>	6.81		

- 1 poste au Service de l'énergie et des forces hydrauliques comme inspecteur de la qualité énergétique des bâtiments ;
- 1.6 postes au Service de l'action sociale dont 1 pour la mise en œuvre de la RPT, voire 0.4 d'auxiliaire ;
- 2 postes au Service de la santé publique soit un collaborateur économique chargé de la mise en œuvre de la loi sur la santé dont notamment l'interdiction de fumer dans les lieux publics et un collaborateur chargé du contrôle de la gestion des comptes du RSV

Constat de la COGEST concernant le DSSE :

Sur un total de 9.1 postes supplémentaires, l'équivalent de 1 nouveau poste est attribué à la RPT, 1 poste découle de modifications législatives en cours (loi sur la santé) et 1 poste se rapporte à la mise en œuvre du postulat No 2.059 (protection thermique respectant la légalité).

7.4. Département de l'éducation, de la culture et du sport

	1			2			3			4
	Effectif actuel (planifié Budget 2007)			Nouveaux postes demandés (Budget 2008)			Postes dont la réduction est proposée			incidences financières estimées de l'évolution des effectifs
Service	EPT fond	EPT aux	EPT Total	EPT fond	EPT aux	EPT Total	EPT fond	EPT aux	EPT Total	Total en fr.
Service administratif et juridique DECS	27.70	0.00	27.70	1.00		1.00				113700
Service cantonal de la jeunesse	54.95	2.10	57.05	1.50		1.50				127000
Service de l'enseignement	33.45	1.50	34.95	1.00		1.00				106400
Service de la culture	66.80	8.45	75.25	1.00		1.00				85100
Service de la formation professionnelle	63.89	15.55	79.44			0.00				
Service de la formation tertiaire	62.62	82.83	145.45			0.00	3.67		3.67	
										432200

Justifications des 4.5 nouveaux postes par les services concernés :

- 1 poste de collaborateur scientifique au Service administratif et juridique du DECS ; il nous a été indiqué que ce poste, « bien qu'attribué et enregistré provisoirement au SAJECS, sera attribué ultérieurement par le chef du département sur la base d'éléments concrets et pertinents permettant d'apprécier objectivement l'importance et la nature des nouvelles tâches en relation avec la RPT à effectuer » ;
- 1.5 postes au Service cantonal de la jeunesse pour les nouvelles tâches créées suite à l'adaptation de la loi d'application du nouveau droit pénal des mineurs (LPMin) ; concernant la mise en place de la RPT, il nous a en outre été précisé qu'un montant de Fr. 1.5 millions a été prévu auprès du Département des finances et des institutions afin de permettre la reprise par le canton du financement des prestations pédagogiques jusqu'alors assumées par l'AI ;
- 1 poste au Service de l'enseignement, Office de l'enseignement spécialisé, en raison de l'introduction de la RPT ;
- 1 poste au Service de la culture, soit 0.5 poste d'agent d'accueil dans le cadre de la réouverture du Musée d'histoire de Valère et 0.5 poste de bibliothécaire scientifique RERO DOC.

Justifications des 5.8 nouveaux postes par les services concernés :

- 2.5 postes au Service de la protection de l'environnement, soit 1 poste pour l'assainissement des sites contaminés, 1 poste pour le contrôle des émissions polluantes de l'air, 0.5 poste pour l'assainissement du bruit routier dans le cadre de la RPT ;
- 1 poste au Service des bâtiments, des monuments et de l'archéologie pour le concierge du Palais du Gouvernement ; cette tâche est actuellement externalisée ;
- 1.3 postes au Service des forêts et du paysage soit 0.8 poste motivé par de nouvelles tâches en lien avec les dangers naturels associés principalement aux glaciers et 0.5 poste rapporté à la mise en valeur de milieux naturels dans le cadre de la RPT ;
- 1 poste d'ingénieur au Service des routes et cours d'eau en lien avec la protection contre le bruit dans le domaine routier (OPB).

Constat de la COGEST concernant le DTEE :

Sur un total de 5.8 postes supplémentaires, l'équivalent de 1 nouveau poste est attribué à la RPT, 1 poste se ramène à la mise en oeuvre de la loi d'application sur la protection de l'environnement (LALPE), 1 poste se rattache à l'exigence de l'application de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) à partir du 1er janvier 2008, 1 poste découle de la mise en oeuvre du postulat 5.005 (protection de l'air) et 0.8 poste est lié à la mise en application du postulat 5.058 (parcs naturels).

La COGEST a interrogé le chef du DTEE, M. Jean-Jacques Rey-Bellet, concernant les effets de la RPT sur les effectifs du personnel suite au passage intégral de l'entretien de l'autoroute construite à la Confédération.

Sa réponse est la suivante :

« La conséquence "théorique" aurait pu être la suppression des postes figurant à l'Etat (licenciement) et la mise au concours, par la Confédération, du personnel nécessaire à l'exécution de cette nouvelle tâche fédérale.

La solution retenue est celle du contrat de prestations: comme elle le ferait avec une entreprise privée, la Confédération mandate le canton pour exécuter cette prestation, moyennant évidemment la contrepartie financière pour ce travail.

L'effectif du personnel de l'Etat demeure donc inchangé, le changement intervenant dans la façon dont les recettes provenant de la Confédération sont comptabilisées et dans l'augmentation du montant.

Le projet de budget 2008 explique cela en p. 23*, 3e paragraphe sous le tableau, le contrat et sa recette, et l'on trouve en p. 26* la diminution des subventions qui étaient reçues jusqu'ici ».

8 CONCLUSIONS

Les demandes des services pour obtenir des postes supplémentaires ne tiennent pas toujours compte de la gestion par objectifs des mandats de prestations.

Sur les 29.4 postes supplémentaires, 5 postes relèvent de la mise en oeuvre de la RPT et 8.8 postes relèvent de modifications législatives fédérales ou cantonales ou découlent de l'acceptation d'interventions parlementaires.

Malgré la reprise par la Confédération d'un certain nombre de tâches relevant de la RPT, aucune réduction d'effectif n'apparaît dans le cadre du budget 2008.

Les diminutions théoriques de postes liées à la RPT aux routes nationales sont compensées par un mandat de prestations de la Confédération envers le Canton. L'effectif demeure ainsi inchangé.

9 DEMANDES DE LA COMMISSION DE GESTION

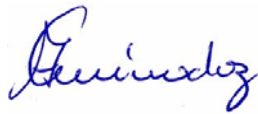
La COGEST demande:

- au Conseil d'Etat de prendre en compte et d'appliquer les différentes propositions issues des mesures structurelles, soit notamment d'optimiser la structure de l'Etat au travers de réorganisations, de choix des priorités ;
- au Conseil d'Etat d'être plus transparent dans l'évolution des effectifs liés à la RPT ;
- aux Commissions thématiques d'analyser la pertinence des postes supplémentaires sur la base de mandats de prestations ;
- au Parlement d'être conséquent avec les décisions prises en plénum entraînant la création de nouveaux postes, respectivement de préalablement bien apprécier les incidences financières lors de l'acceptation des interventions parlementaires.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité des membres de la Commission.

Sion, le 11 octobre 2007

Le président :



André Quinodoz

Le vice-président :



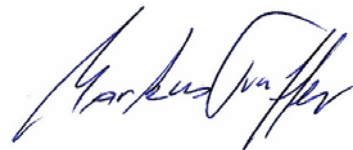
Louis Ursprung

**Le rapporteur
de langue française :**



Laetitia Massy

**Le rapporteur
de langue allemande :**



Markus Truffer